

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 1

**Approbation de l'avenant 1 du règlement pour le fonds
d'intervention communautaire économique nommé Entrepren@**

Date de la convocation : le 3 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCESATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. TREMEGE

Objet : Approbation de l'avenant 1 du règlement pour le fonds d'intervention communautaire économique nommé Entrepren@

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L1611-4 et L4221-1 et suivants,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République répartissant les compétences entre les collectivités notamment en matière de développement économique,

Vu le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis – JOUE 24/12/2013 L 352/1,

Vu l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,

Vu la délibération de la Commission permanente du 2 février 2017 du Conseil Régional d'Occitanie approuvant le schéma régional du développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

Vu le règlement financier de la Région Occitanie,

Vu l'avis de la commission « Développement économique » qui s'est réunie le 20 mars 2018,

Vu la délibération n°12 du Conseil communautaire réuni en séance le 21 décembre 2017 approuvant le règlement d'intervention du fonds d'intervention communautaire économique,

Vu le projet de règlement d'intervention annexé à la présente délibération.

EXPOSE DES MOTIFS :

Les collectivités territoriales et leurs groupements, tels que les communautés d'agglomération, peuvent accorder des aides pour favoriser le développement économique sur le territoire de leurs communes membres.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a approuvé le 21 décembre 2017 son règlement d'intervention du fonds communautaire économique.

Aujourd'hui, il est proposé d'agrémenter le règlement d'intervention de trois fiches complémentaires :

- Entrepren@ Immobilier d'entreprises « Entrée de site » visant à accompagner les projets de restructuration des sites industriels existants
- Entrepren@ attractivité visant à soutenir des événements d'ampleur contribuant à l'attractivité et au rayonnement du territoire communautaire en exogène
- Entrepren@ recherche visant à soutenir le développement du potentiel de recherche comme un moteur de l'économie de l'innovation

Il est donc proposé d'approuver le nouveau règlement d'intervention pour le fonds d'intervention communautaire économique annexé à la présente délibération.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le règlement d'intervention annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité



Le Président,

Gérard TRÉMÈGE.

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 2

Droit de Préemption Urbain commune d'ALLIER

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Patrick VIGNES	M. Francis TOUYA
M. Yannick BOUBEE	M. Jean-Christian AMARE
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. André BARRET	Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard CLAVE	M. Philippe BAUBAY
M. Denis FEGNE	M. Michel BONZOM
M. Marc BEGORRE	M. Francis BORDENAVE
M. Jacques LAHOILLE	M. Serge BOURDETTE
M. André LABORDE	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Claude PIRON	Mme Elisabeth BRUNET
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. François-Xavier BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. Jean-François CALVO
Mme Anne-Marie ARGOUNES	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean-Marc BOYA	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean BURON	Mme Danielle CARCAILLON
M. Roger-Vincent CALATAYUD	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Philippe CASTAING
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Ginette CURBET	M. Georges CASTRES
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Michel DUBARRY	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Serge DUCLOS	Mme Annette CUQ
M. Jacques GARROT	M. Daniel DARRE
Mme Geneviève ISSON	M. Denis DEPOND
M. Christian LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Evelyne LABORDE	M. Laurent DUBOUIX
Mme Yvette LACAZE	Mme Suzan DUCASSE
M. David LARRAZABAL	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Christiane DURAND
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Martine FOCESATO
M. Roger LESCOUTE	M. Michel FORGET
M. Alain LUQUET	M. Joseph FOURCADE
Mme Myriam MENDES	M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Ange MUR	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Michèle PHAM-BARANNE	Mme Simone GASQUET
Mme Evelyne RICART	M. Romain GIRAL
M. François RODRIGUEZ	M. Paul HABATJOU
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Jean-Marc LACABANNE

M. Bernard LACOSTE
 M. Paul LAFAILLE
 M. Francis LAFON PUYO
 M. Pierre LAGONELLE
 M. René LAPEYRE
 M. Claude LESGARDS
 Mme Sylvie MARCHE
 M. Vincent MASCARAS
 M. Cédric PIRIS
 M. Pierre MONTOYA
 Mme Chantal MORERA
 M. Laurent PENIN
 M. Yves PIETTE
 Mme Marie PLANE

M. Eugène POURCHIER
 Mme Danielle RENAUD
 M. Michel RICAUD
 Mme Claudine RIVALETTO
 Mme Céline ROULET
 M. Michel SAJOUX
 M. Roger SEMMARTIN
 M. Jacques SEVILLA
 M. Robert SUBERCAZES
 M. Jean-Marie TAPIE
 M. Laurent TEIXEIRA
 M. Jean TOUYA
 Mme Maryse VERDOUX
 M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
 Mme Valérie LANNE
 M. Michel AUSINA
 M. Gérald CAPEL
 M. Marc GARROCCQ
 M. Alain TALBOT
 M. Pierre DARRE
 M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
 Fabrice SAYOUS
 M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
 MUR
 Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
 Jean BURON
 M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
 Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
 Jean-Christian PEDEBOY
 Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
 RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
 Marie ARGOUNES
 M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
 Philippe SUBERCAZES
 M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
 Jean-Bernard GAILLANOU
 M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
 Mme Chantal MORERA
 Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
 à M. Yannick BOUBEE
 M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
 LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
 M. Yves CARDEILHAC
 M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
 Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. VIGNES

Objet : Droit de Prémption Urbain commune d'ALLIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.211-1 et suivants,
 Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et plus particulièrement les compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
 Vu l'article L.211-2 du code de l'urbanisme qui dispose que lorsque l'EPCI est compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme, cet établissement est compétent de plein droit en matière de droit de préemption urbain,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Allier, approuvé par délibération du conseil municipal le 28/08/2014,
 Vu la délibération de la commune d'Allier du 18 décembre 2017, par laquelle le conseil municipal demande la mise en place du droit de préemption urbain sur les zones UA, UB et AU du PLU.

EXPOSE DES MOTIFS :

Considérant qu'il est de l'intérêt de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de maîtriser l'aménagement sur les communes du territoire et de disposer pour se faire de la possibilité d'intervenir au moyen du droit de préemption;

Considérant que l'instauration du droit de préemption urbain permet aux territoires disposant d'un PLU approuvé d'acquérir en priorité des terrains faisant l'objet de cessions et situés sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU;

Considérant que cette préemption peut s'exercer en vue de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement répondant aux objectifs définis à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme;

Il est proposé au Conseil Communautaire l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU de la commune d'Allier.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'instaurer un Droit de Préemption Urbain, tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'Urbanisme, sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ALLIER.

Article 2 : de procéder aux notifications et aux formalités de publicité nécessaire afin de rendre applicable le droit de préemption urbain, à savoir:

- La notification de la délibération à:
 - La Préfecture des Hautes-Pyrénées
 - La Direction Départementale des Finances Publiques
 - La Chambre Départementale des Notaires,
 - Au Barreau du Tribunal de Grande Instance de Tarbes
 - Au Greffe du Tribunal de grande Instance de Tarbes.
- L'affichage au siège de la communauté d'Agglomération et dans la Mairie d'ALLIER, pendant un mois, de la présente délibération
- La mention de cette décision dans deux journaux locaux.

Article 3 : de préciser que la délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus.

Article 4 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité



Le Président,


Gérard TRÉMÈGE.

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 3

Elaboration du projet de P.L.U. de la commune de Bours – modifications du P.A.D.D. et débat sur le document

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCHE SATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. VIGNES

Objet : Elaboration du projet de P.L.U. de la commune de Bours – modifications du P.A.D.D. et débat sur le document

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 9 décembre 2014 par laquelle la commune de Bours a lancé la révision du P.O.S./ transformation en P.L.U.,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 attestant du déroulement du débat sur les orientations du P.A.D.D. au sein du Conseil Municipal de la commune de Bours,

Vu la délibération en date du 11 avril 2017 par laquelle la commune de Bours donne son accord à la Communauté d'Agglomération pour poursuivre les études nécessaires à l'élaboration du P.L.U.,

Vu la délibération en date du 28 septembre 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées relative à la modernisation du contenu du P.L.U. des communes de Bours, Chis, Odos et Soues.

EXPOSE DES MOTIFS :

La Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées travaille actuellement à l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Bours, en étroite collaboration avec les élus de cette dernière.

La définition des orientations générales du P.A.D.D. du projet de P.L.U. de la commune de Bours est issue d'un travail mené à partir des éléments du diagnostic territorial et des enjeux mis en évidence. Elles se déclinent de la façon suivante :

- Axe 1 : renforcer l'identité rurale de Bours,
- Axe 2 : valoriser l'atout « Nature » de Bours,
- Axe 3 : accompagner la dynamique économique du territoire,
- Axe 4 : favoriser un urbanisme soucieux de la préservation des ressources naturelles et de la prise en compte des risques.

Cependant, la réalisation des documents constitutifs de ce projet de P.L.U. a fait apparaître d'une part, des erreurs matérielles sur les cartes de synthèse des axes 1 et 2 du P.A.D.D., à savoir :

- carte de synthèse de l'axe 1 : préciser une légende (initialement intitulée « quartiers excentrés à limiter à l'existant » en « quartiers excentrés à limiter à l'enveloppe urbaine existante) et apposer un astérisque rouge sur le quartier « Lahitte » (« privilégier les dents creuses »),
- carte de synthèse de l'axe 2 : suppression de l'étoile de couleur fuchsia (« permettre l'évolution de l'habitat isolé patrimonial») et des étoiles de couleur rouge (« anciennes gravières mise en valeur pour usage « nature »).

D'autre part, la nécessité de reprendre la rédaction de certains paragraphes de l'axe 2 du P.A.D.D. afin de préserver la cohérence entre le P.A.D.D. et les dispositions du règlement :

- paragraphe 2.3 (intitulé « conforter l'offre en loisirs existante ») : remplacer la phrase « réflexion sur la mise en valeur des anciennes gravières dans le cadre d'orientations d'Aménagement et de Programmation (lieux de promenade notamment ») par « réflexion sur la mise en valeur des zones naturelles du territoire à usage de loisirs nature » ;
- paragraphe 2.4 (intitulé « permettre l'évolution de l'habitat isolé ») : un paragraphe est ajouté. Il sera rédigé comme suit : « De même, le changement de destination des bâtiments d'intérêt patrimonial et/ ou situés stratégiquement pour le développement du territoire sera autorisé ».

Considérant que si les modifications du P.A.D.D. du projet de P.L.U. de la commune de Bours, proposées précédemment, ne bouleversent en rien l'économie générale du

document, un débat au sein de l'organe délibérant doit néanmoins se tenir conformément aux dispositions de l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Considérant que le P.A.D.D. du projet de P.L.U. de la commune de Bours a été présenté en Commission Aménagement de l'Espace et urbanisme le 19 mars 2018, et que le document P.A.D.D. a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires.

Considérant enfin que le débat sur les orientations générales du P.A.D.D. du projet de P.L.U. de la commune de Bours doit se dérouler au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées sur la base du document annexé à la présente délibération.

Ce débat n'a pas fait l'objet d'observations particulières ou ce débat a fait l'objet des observations suivantes :

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de prendre en considération les modifications apportées au P.A.D.D. telles qu'indiquées dans la présente délibération.

Article 2 : de prendre acte du déroulement du débat sur les orientations générales du P.A.D.D. du projet de de P.L.U. de la commune de Bours, annexé à la présente délibération.

Article 3 : de préciser que la délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes:

- affichage réglementaire de la présente délibération en mairie de Bours et au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées durant un mois,
- transmission au Représentant de l'État (service du contrôle de légalité),
- publication au registre des délibérations,
- insertion au recueil des actes administratifs.

Article 4 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à signer cette convention et à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 4

Adhésion à l'Association du Dialogue Métropolitain de Toulouse (ADMT)

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCHEATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. BEAUQUESTE

Objet : Adhésion à l'Association du Dialogue Métropolitain de Toulouse (ADMT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'association du Dialogue métropolitain de Toulouse est un lieu d'échanges entre les EPCI, visant à déployer un esprit de coopération territoriale en lien avec la Métropole toulousaine pour affirmer de nouvelles solidarités et proposer des collaborations inédites.

La communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, 2^{ème} EPCI parmi les 12 constituant le réseau métropolitain (Toulouse métropole, Muretain Agglo, Carcassonne Agglo, Grand Albigeois, Agglomération Castres Mazamet, Sicoval, Grand Montauban, Grand Cahors, CC cœur et coteaux du Comminges, Grand Auch cœur de Gascogne, CA du Pays Foix-Varilhes), s'inscrit tout à fait dans cette démarche qui vise à encourager le développement d'ententes sur la base de projets communs ou complémentaires.

La définition du « bien commun », le souci de la continuité des services et la garantie d'un accès pour tous ses habitants, le développement de l'innovation, la transition énergétique, l'enseignement supérieur, le rayonnement international... sont les défis à relever et ils participent de la reconnaissance du fait métropolitain dans son interprétation la plus large.

L'association n'a pas vocation à se substituer aux compétences des EPCI membres. Elle accompagne leurs réflexions communes. Elle favorise les échanges d'expérience, les approches innovantes et originales dans la recherche de nouvelles actions communes, l'accès à des bases de données visant à définir des politiques publiques complémentaires pour un aménagement harmonieux du territoire.

L'adhésion de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a été examinée lors du conseil d'administration de l'association en date du 17 janvier 2018 qui s'est prononcé favorablement à l'unanimité.

Le montant de l'adhésion s'élève à 0,07 euros par habitant.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer à l'association en versant la cotisation de 0,07 euros par habitant soit 8580.67€ pour l'année 2018 ;

Article 2 : de désigner deux membres du Conseil Communautaire en plus du Président, membre de droit, pour représenter la communauté d'agglomération dans les instances, assemblées générales et conseils d'administration de l'association : Monsieur Patrick VIGNES et Monsieur Jean-Claude BEAUQUESTE.

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité



Le Président,


Gérard TRÉMÈGE.

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 5

Adhésion Association SAGV 65

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Patrick VIGNES	M. Philippe SUBERCAZES
M. Yannick BOUBEE	M. Francis TOUYA
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. André BARRET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Paule BARON
M. Denis FEGNE	M. Philippe BAUBAY
M. Marc BEGORRE	M. Michel BONZOM
M. Jacques LAHOILLE	M. Francis BORDENAVE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. François-Xavier BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-François CALVO
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean BURON	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Gilles CRASPAY	M. Philippe CASTAING
Mme Ginette CURBET	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Andrée DOUBRERE	M. Georges CASTRES
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Serge DUCLOS	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jacques GARROT	Mme Annette CUQ
Mme Geneviève ISSON	M. Daniel DARRE
M. Christian LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Laurent DUBOUIX
M. David LARRAZABAL	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Michel FORGET
Mme Myriam MENDES	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Romain GIRAL

M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. BARRET

Objet : Adhésion Association SAGV 65

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

L'association Service d'Accueil aux Gens du voyage 65 existe depuis 1996 et elle a un rôle majeur dans l'accompagnement socio-éducatif des gens du voyage sur le territoire de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

A ce titre elle s'occupe pour les gens du voyage de la domiciliation, l'accueil, l'accès aux droits, la scolarisation, le logement, l'insertion professionnelle, le suivi des bénéficiaires du RSA et le soutien à la parentalité.

Compte tenu de notre compétence relative à l'accueil des gens du voyage, il est proposé d'accepter la demande d'adhésion à l'association SAGV 65.
Le montant de la cotisation annuelle est de 50 euros.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer à l'association SAGV 65.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à la majorité avec 120 voix pour et 1 ne participant pas au vote (Mme Geneviève ISSON)

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.



10/10

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 6

DM n° 1 - Budget Principal CATLP 2018

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Patrick VIGNES	M. Philippe SUBERCAZES
M. Yannick BOUBEE	M. Francis TOUYA
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. André BARRET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Paule BARON
M. Denis FEGNE	M. Philippe BAUBAY
M. Marc BEGORRE	M. Michel BONZOM
M. Jacques LAHOILLE	M. Francis BORDENAVE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. François-Xavier BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-François CALVO
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean BURON	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Gilles CRASPAY	M. Philippe CASTAING
Mme Ginette CURBET	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Andrée DOUBRERE	M. Georges CASTRES
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Serge DUCLOS	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jacques GARROT	Mme Annette CUQ
Mme Geneviève ISSON	M. Daniel DARRE
M. Christian LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Laurent DUBOUIX
M. David LARRAZABAL	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Michel FORGET
Mme Myriam MENDES	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Romain GIRAL

M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : DM n° 1 - Budget Principal CATLP 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu le vote du budget primitif du budget principal 2018 en conseil communautaire du 21 décembre 2017

EXPOSE DES MOTIFS :

Par rapport au budget primitif du budget principal, des ajustements s'avèrent nécessaires. Ces inscriptions budgétaires s'inscrivent en dépenses et en recettes à la somme de **874 176 ,00 €**

Total général en RECETTES			874 176,00
Total général en DEPENSES			874 176,00
INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
021	021-01	Virement de la section de fonctionnement	449 008,00
16	1641-020	Emprunt en euros	138 992,00
13	1328-831	GEMAPI : subvention Agence de l'eau Adour-Garonne (RAR 2017)	47 000,00
16	1641-831	GEMAPI : Emprunt en euros	200 000,00
		TOTAL	835 000,00
DEPENSES			
Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
21	2181-020	Travaux : autres installations : Téléport 1	90 000,00
20	2031- bat ossen -020	Frais études pour le bâtiment service technique d'Ossen	43 500,00
	2033-831	GEMAPI : Travaux (ex - SMA PPG RAR 2017 + Travaux 2018)	2 000,00
23	2317-831	GEMAPI : Travaux (ex lutte contre crues de l'Alaric)	15 000,00
	2317-831	GEMAPI : Travaux (ex - SMA PPG RAR 2017 + Travaux 2018)	204 500,00
	2313 - BAST - 824	Immobilisations en cours : travaux Bastillac	- 90 000,00
	2317 - bat ossen -020	Immobilisations en cours : travaux sur le bâtiment service technique d'Ossen	294 000,00
204	2041582-831	GEMAPI : participation travaux PLVG	275 000,00
27	261-90	Titres et participations (Happy Saveur)	1 000,00
		TOTAL	835 000,00

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
73	73111-020	Contributions directes : taxes foncières et d'habitation : CFE, TFPNB, TAFNB, et TH	526 882,00
73	73112-020	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	22 324,00
73	73113-020	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	- 39 230,00
73	73114-020	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	22 925,00
73	7328-020	Autres reversements de fiscalité : FPIC	- 1 059 000,00
73	7328-414	Autres reversements de fiscalité : reversement Paris Hippiques	- 20 000,00
73	73223-020	FPIC : changement imputation suite à modification de la nomenclature M.14	1 059 000,00
73	7323-414	Reversement du prélèvement de l'Etat sur le produit brut des jeux : changement imputation suite à modification de la nomenclature M.14	20 000,00
73	7331-020	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (réajustement des crédits par rapport au BP)	153 800,00
73	7346-831	GEMAPI : taxe	- 710 000,00
74	7478-831	GEMAPI : subvention Agence de l'eau Adour-Garonne	13 000,00
74	744-01	Récupération FCTVA pour dépenses de fonctionnement	8 000,00
74	74833-020	Allocations compensatrices au titre de la Cotisation Foncières des Entreprises (CFE)	- 23 743,00
75	74834-020	Allocations compensatrices au titre de la taxe foncière	1 754,00
74	74835-020	Allocations compensatrices au titre de la Taxe d'Habitation (TH)	63 464,00
		TOTAL	39 176,00
DEPENSES			

Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
011	6065-321	Livres, disques, cassettes : réajustement de crédits : acquisitions livres pour la bibliothèque d'Aureilhan	2 700,00
	60632-321	Fournitures de petits équipements : réajustement de crédits pour la bibliothèque d'Aureilhan	1 900,00
	60632-020	Fournitures de petits équipements : réajustement de crédits : travaux de cloisonnement faits en régie : téléport 1	4 000,00
	60632-bat ossen -020	Fournitures de petits équipements : pour le bâtiment service technique d'Ossen	5 000,00
	611-HPV/OPAH-824	Contrats de prestations des services avec des entreprises : OPAH GABAS ADOUR ECHEZ (crédits complémentaires)	34 000,00
	611-ETAR-311 -DIFFU	Contrats de prestations des services avec des entreprises : conservatoire Henri Duparc	- 6 911,00
	617-90	Crédits complémentaires pour étude Projet Alimentaire Territorial - service économique	14 100,00
	6135-bat ossen -020	Locations immobilières : Location de bungalow, travaux bâtiment technique d'Ossen	35 000,00
	61521-BAST - 813	Entretien de terrains : transfert ZAE	20 640,00
	61521 - ARSENAL - 813	Entretien de terrains : transfert ZAE	63 600,00
	61521 - GAROUNERE - 813	Entretien de terrains : transfert ZAE	19 200,00
	61521 - KENNEDY - 813	Entretien de terrains : transfert ZAE	16 080,00
	61521 - COGNAC - 813	Entretien de terrains : transfert ZAE	9 240,00
	6188-020	Divers	50 000,00
	6238-020	Divers-publicité, publications, relations publiques : sponsoring pour le FC Lourdes	9 000,00
	6238-020	Divers-publicité, publications, relations publiques : sponsoring VTT de Lourdes	6 000,00
	6256-90	Frais de mission : réajustement crédits ouverts au BP service économique	2 500,00
011	60636-831	GEMAPI : vêtement de travail	500,00
	6064-831	GEMAPI : fournitures administratives	200,00

	6068-831	GEMAPI : autres fournitures	200,00
	617-831	GEMAPI : études et recherches	12 000,00
	6226-831	GEMAPI : honoraires	5 000,00
	6231-831	GEMAPI : frais d'insertion	1 000,00
	6237-832	GEMAPI : frais de publication	8 600,00
	6256-831	GEMAPI : frais de mission	1 500,00
	61521-831	GEMAPI : entretien berges (ex Souy et Mardaing)	10 000,00
	61521-831	GEMAPI : entretien berges (ex lutte contre crues de l'Alaric)	10 000,00
	611-831	GEMAPI : convention de prestations GAVE de Pau	5 000,00
	611-831	GEMAPI : convention de prestations SMGAA	50 000,00
	611-831	GEMAPI : convention de prestations SMBVA	5 000,00
012	6217-831	GEMAPI : remboursement personne mis à disposition CCHB	30 000,00
	64131-ETAR-311	Rémunération du personnel : non titulaire	6 767,00
014	73923-020	FNGIR : changement imputation suite à la modification de la nomenclature M. 14	- 11 628 364,00
	739221-020	FNGIR : changement imputation suite à la modification de la nomenclature M. 14	11 628 364,00
65	651-ETAR-311	Redevances pour concessions, brevets, licences	144,00
	6541-01	Admission en non-valeur (délibération du bureau du 21 mars)	15 000,00
	65548-812	Contribution aux organismes de regroupement : SYMAT	153 800,00
	65548-90	Contribution aux organismes de regroupement : Syndicat Mixte Pyrénia (réajustement par rapport au BP)	153 600,00
	6553-113	Contribution au service d'incendie	21 000,00
	6574-020	Subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé : Comité d'entraide de Lourdes	11 300,00
	65548-824	GEMAPI : Contribution aux organismes de regroupement :	- 1 546 537,00
	65548-831	GEMAPI : Contribution aux organismes de regroupement :	340 045,00
67	673-812	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00
	023-01	Virement à la section d'investissement	449 008,00
		TOTAL	39 176,00

Sur avis favorable de la Commission Finances du 22 mars 2018, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision modificative n°1, arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **874 176,00 €**.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°1 du budget Principal.

à la majorité avec 109 voix pour et 12 abstention(s)

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.



13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 7

DM n° 1 - BA assainissement de l'ex-CCB

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Patrick VIGNES	M. Philippe SUBERCAZES
M. Yannick BOUBEE	M. Francis TOUYA
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. André BARRET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Paule BARON
M. Denis FEGNE	M. Philippe BAUBAY
M. Marc BEGORRE	M. Michel BONZOM
M. Jacques LAHOILLE	M. Francis BORDENAVE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. François-Xavier BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-François CALVO
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean BURON	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Gilles CRASPAY	M. Philippe CASTAING
Mme Ginette CURBET	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Andrée DOUBRERE	M. Georges CASTRES
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Serge DUCLOS	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jacques GARROT	Mme Annette CUQ
Mme Geneviève ISSON	M. Daniel DARRE
M. Christian LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Laurent DUBOUIX
M. David LARRAZABAL	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Michel FORGET
Mme Myriam MENDES	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Romain GIRAL

M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : DM n° 1 - BA assainissement de l'ex-CCB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu l'instruction budgétaire M 49 applicable au budget assainissement,

Vu le budget primitif du budget annexe assainissement ex CCB voté en conseil communautaire du 12 décembre 2017.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par rapport au budget primitif du budget annexe assainissement ex CCB des ajustements s'avèrent nécessaires. Ces inscriptions budgétaires s'inscrivent en recettes et en dépenses à la somme de **0,00 €**.

Total général en RECETTES					0,00
Total général en DEPENSES					0,00
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
		Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
			021	Virement de la section de fonctionnement	- 10 300,00
		16	1641	Emprunts en euros	10 300,00
				TOTAL	0,00
DEPENSES					
		Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
				TOTAL	0,00
FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
		Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
				TOTAL	0,00
DEPENSES					
		Chapitre	Imputation	Libellé	Montant
		65	658	Autres charges de gestion courante : contribution à AGEDI logiciel de facturation des redevances	300,00
			673	Titres à annuler sur exercices antérieurs : régularisations des réclamations pour la redevance assainissement	10 000,00
			023	Virement à la section d'investissement	- 10 300,00
				TOTAL	0,00

Sur avis favorable de la Commission Finances du 22 mars 2018, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la décision modificative n°1, arrêtée en recettes à la somme de **0,00 €** en dépenses et en recettes.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe
assainissement ex CCB.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.



Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 8

**Convention financière entre le SYMAT, le SIMAJE et la CA TLP
pour le remboursement d'une partie de l'emprunt n°54493**

Date de la convocation : le 3 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCESATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHÉ
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Convention financière entre le SYMAT, le SIMAJE et la CA TLP pour le remboursement d'une partie de l'emprunt n°54493

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°9 en date du 31 janvier 2017 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes –Pyrénées portant adhésion et transfert de la compétence « élimination des déchets ménagers » au SYMAT,
Vu la délibération du 13 décembre 2017 autorisation du Président à signer la convention financière relative à la participation du SYMAT au remboursement d'une partie d'un emprunt de la CA TLP

EXPOSE DES MOTIFS :

La communauté des communes du Pays de Lourdes avait contracté en 2013 auprès du Crédit Agricole un emprunt, contrat n°54493, d'un montant de 800 000 € sur 15 ans pour financer différents équipements de la collectivité selon la répartition suivante :

- 35 000 € pour l'acquisition de colonnes dans le cadre de la gestion des déchets soit 4,375 %
- 320 000 € pour la compétence scolaire soit 40,00 %
- 445 000 € pour l'aménagement de zone de Cap Aéro soit 55,625 %

Dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2017 cet emprunt a été transféré à la CA TLP.

Suite aux transferts des compétences intervenues en 2017 :

- Au SYMAT au 1^{er} mars 2017 pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- Au SIMAJE au 1^{er} janvier 2018 pour les compétences scolaire et petite enfance

La charge financière de cet emprunt doit être répartie entre ces trois entités juridiques, pour des raisons techniques il est convenu que la CA-TLP en assumera le remboursement des annuités. En contrepartie en fin d'année, elle demandera au SYMAT et au SYMAJE le remboursement des annuités selon la quote-part définie ci-dessus.

Une convention financière sera établie avec le SYMAT et le SIMAJE pour définir les modalités et la durée du remboursement.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser M. le Président à signer une convention financière avec le SYMAT et le SIMAJE pour définir les modalités de remboursement de l'emprunt n° 54493 à hauteur de leur quote-part définie ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité



Le Président,


Gérard TRÉMÈGE.



Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 9

**Attribution de compensation provisoire de la Commune de
Loubajac, modification des modalités de versement**

**Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133**

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCHE SATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHÉ
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Attribution de compensation provisoire de la Commune de Loubajac, modification des modalités de versement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le versement d'attributions de compensations provisoires aux Communes suite au retour des compétences scolaires, périscolaires, extrascolaires et petite enfance et approuvé un versement de ces dernières de manière trimestrielle.

La Commune de Loubajac s'est ainsi vu attribué une attribution de compensation provisoire d'un montant de 128 059 €.

Cette somme est venue s'imputer sur l'attribution de compensation négative que versait la Commune de Loubajac jusqu'à maintenant. Une contraction a donc été effectuée et le versement trimestriel en tient compte.

Or, l'ex Communauté de Communes du Pays de Lourdes demandait à la Commune le versement de la somme en milieu d'année n+1, ce qui permettait à la Commune de gérer au mieux sa trésorerie.

La Commune se trouve donc pour ce début d'année 2018 en difficulté de trésorerie, notamment pour honorer sa contribution au SIMAJE, elle aussi appelée trimestriellement.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, dans l'attente de la fixation des attributions de compensation définitives, de modifier la modalité de versement de l'attribution de compensation de la Commune de Loubajac et de verser à la Commune 50% du montant de l'Attribution de compensation sur le deuxième trimestre 2018, 25 % ayant déjà été versé au premier trimestre.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de modifier la modalité de versement de l'attribution de compensation de la Commune de Loubajac et de verser à la Commune 50% du montant de l'attribution de compensation sur le deuxième trimestre 2018, 25 % ayant déjà été versé au premier trimestre.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.



Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 10

**Avance de trésorerie remboursable du budget principal vers le
budget annexe assainissement MONTAIGU CA-TLP**

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCHE SATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. FEGNE

Objet : Avance de trésorerie remboursable du budget principal vers le budget annexe assainissement MONTAIGU CA-TLP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire et comptables M.14 des communes et leurs établissements publics administratifs,
Vu l'instruction budgétaires et comptable M.49,
Vu les décrets n° 2015-1846 et n° 2015-1848 du 29 décembre 2015 relatifs à l'extension de la durée des amortissements des subventions d'équipement et la neutralisation des dotations aux amortissements pour celles-ci,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Pour rappel, en 2014 le budget annexe assainissement de l'ex Communauté de communes de MONTAIGU semble avoir été créé avec un compte de trésorerie autonome selon les données fournies par la DGFIP.

Il en résulte que tant que ce budget fait l'objet d'une délégation (contrat d'affermage), la réglementation prévoit, en effet, que le suivi de la trésorerie de ce budget doit se faire par un compte de liaison avec le budget principal.

Cette régularisation ne peut s'effectuer en cours d'année, elle ne pourra être initiée qu'au 1^{er} janvier 2019.

En attendant, afin de pallier l'insuffisance de trésorerie, qui rend impossible la liquidation des factures de travaux relatives à la création d'un système d'assainissement collectif sur la commune de Juncalas, il est proposé de faire une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe assainissement MONTAIGU.

Cette avance est une opération comptable non budgétaire, pour le budget principal le compte 553 sera mouvementé et le 51292 pour le budget annexe.

Celle-ci s'élève à 1 200 000 €, elle sera remboursée au budget principal au fur à mesure de la perception des subventions perçues et de l'emprunt qui sera contracté pour le financement de ces travaux

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : de consentir le versement par le budget principal d'une avance de trésorerie au budget assainissement MONTAIGU pour la somme de 1 200 000 € afin de pallier le déficit de trésorerie de ce dernier et procéder au règlement des factures de travaux.

Cette avance sera remboursée lorsque la trésorerie du Budget annexe le permettra.

Article 2 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président à signer tout document afférent à cette délibération (ordre de paiement et ordre de recette).

à l'unanimité



Le Président,


Gérard TRÉMÈGE.

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 11

Vote des taux d'imposition CFE, TH, TFB, TFNB pour l'année 2018

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Patrick VIGNES	M. Philippe SUBERCAZES
M. Yannick BOUBEE	M. Francis TOUYA
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. André BARRET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Paule BARON
M. Denis FEGNE	M. Philippe BAUBAY
M. Marc BEGORRE	M. Michel BONZOM
M. Jacques LAHOILLE	M. Francis BORDENAVE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. François-Xavier BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-François CALVO
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean BURON	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Gilles CRASPAY	M. Philippe CASTAING
Mme Ginette CURBET	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Andrée DOUBRERE	M. Georges CASTRES
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Serge DUCLOS	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jacques GARROT	Mme Annette CUQ
Mme Geneviève ISSON	M. Daniel DARRE
M. Christian LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Laurent DUBOUIX
M. David LARRAZABAL	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Michel FORGET
Mme Myriam MENDES	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Romain GIRAL

M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. LAHOILLE

Objet : Vote des taux d'imposition CFE, TH, TFB, TFNB pour l'année 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu l'article 1636 B sexies I du Code Général des Impôts,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de

Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la délibération n°27 du conseil communautaire du 13 avril 2017 instaurant un mécanisme d'intégration fiscale progressive pour la taxe d'habitation (TH) et les taxes foncières bâtie (TFB) et non bâtie (TFNB)

Vu l'état 1259 FPU pour l'année 2018.

EXPOSE DES MOTIFS :

A- Pour le foncier bâti, pour rappel le taux résultant voté en 2017 suivant la fusion, s'élevait à 1,67 %.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2018 sont de 155 045 000.

Ce qui donne un produit attendu compte des bases prévisionnelles de 2 2589 252 €

Nous vous proposons de reconduire pour 2018 le taux de 2017 de la taxe sur le foncier bâti soit 1,67 %.

B – Pour le foncier non bâti, pour rappel le taux résultant voté en 2017 suivant la fusion, s'élevait à 5,04%.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2018 sont de 1 156 000.

Ce qui donne un produit attendu compte des bases prévisionnelles de 58 262 €.

Nous vous proposons de reconduire pour 2018 le taux de 2017 de la taxe sur le foncier non bâti soit à 5,04 %.

C- – Pour la taxe d'habitation, pour rappel le taux résultant voté en 2017 suivant la fusion, s'élevait à 11,13%.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2018 sont de 177 642 000.

Ce qui donne un produit attendu compte des bases prévisionnelles de 19 771 555 €

Nous vous proposons de reconduire pour 2018 le taux de 2017 de la taxe d'habitation soit 11,13 %.

D- Pour la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour rappel le taux résultant voté en 2017 suivant la fusion, s'élevait à 33,94 %.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2018 sont de 40 937 000.

Ce qui donne un produit attendu compte des bases prévisionnelles de 13 894 017 €

Nous vous proposons de reconduire pour 2018 le taux de 2017 de CFE soit 33,94 %.

Nous mettons en réserve le taux capitalisé de 0,480 en réserve.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'adopter pour 2018 le taux de la taxe sur le foncier bâti à 1,67 %.

Article 2 : d'adopter pour 2018 le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 5,04 %.

Article 3 : d'adopter pour 2018 le taux de la taxe d'habitation à 11,13 %.

Article 4 : d'adopter pour 2018 le taux de CFE à 33,94 %.

Article 5 : d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président à signer tout document afférent à cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.



13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 12

Vote de la fiscalité sur les ordures ménagères : TEOM

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Patrick VIGNES	M. Philippe SUBERCAZES
M. Yannick BOUBEE	M. Francis TOUYA
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Georges ASTUGUEVIELLE
M. André BARRET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Paule BARON
M. Denis FEGNE	M. Philippe BAUBAY
M. Marc BEGORRE	M. Michel BONZOM
M. Jacques LAHOILLE	M. Francis BORDENAVE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. François-Xavier BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-François CALVO
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean BURON	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Gilles CRASPAY	M. Philippe CASTAING
Mme Ginette CURBET	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Andrée DOUBRERE	M. Georges CASTRES
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Serge DUCLOS	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jacques GARROT	Mme Annette CUQ
Mme Geneviève ISSON	M. Daniel DARRE
M. Christian LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Laurent DUBOUIX
M. David LARRAZABAL	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Michel FORGET
Mme Myriam MENDES	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Romain GIRAL

M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. LAHOILLE

Objet : Vote de la fiscalité sur les ordures ménagères : TEOM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2224-13,
Vu les articles 1520 à 1526 et 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant modification de l'arrêté du 3
août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion
de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des communautés de Communes du
Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de
Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de
l'Alaric,

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du Grand Tarbes en date du 06 septembre 2002 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la différenciation du produit par territoire communal,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du Grand Tarbes en date du 13 octobre 2005 instituant un zonage de la TEOM pour la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes par territoire communal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Tarbes du 29 septembre 2012 relative au lissage de la TEOM pour le périmètre communautaire du Grand Tarbes à compter de l'année 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2017-02-27-001 portant abrogation de l'arrêté n°65-2016-12-23-020 portant retrait des compétences du syndicat mixte de l'agglomération Tarbaise pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés et portant modification de la composition du SYMAT pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYMAT en date du 8 mars 2018 fixant la contribution de Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées au SYMAT pour l'exercice 2018.

Vu l'état 1259 TEOM 2018.

EXPOSE DES MOTIFS :

Considérant qu'il convient de voter les taux de TEOM 2018 selon les nouvelles modalités définies par le SYMAT soit par secteur correspondant aux anciennes collectivités avant fusion à titre indicatif afin de prendre en considération les situations existantes et les services rendus à l'usager qui ne sont pas homogènes et de permettre à Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées de poursuivre son processus de lissage des taux.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : que les produits de la TEOM en 2018 seront prélevés sur chaque territoire des communes membres de la Communauté de la manière suivante avec les taux ci-après.

Adhérent	Pôle / U.T. / antennes	Secteur	Nom de la commune	BASES	TAUX	PRODUIT
CA TLP	Nord	UT N1	Tarbes	56 239 940	10,10%	5 680 233,94
		UT N2	Angos	184 058	10,65%	19 602,18
			Aureilhan	8 137 624	10,65%	866 656,96
			Barbazan-Debat	3 732 418	10,65%	397 502,52
			Bordères-sur-l'Échez	5 454 540	10,65%	580 908,51
			Bours	685 099	10,65%	72 963,04
			Chis	218 708	10,65%	23 292,40
			Ibos	4 271 140	10,65%	454 876,41
			Laloubère	2 795 752	10,65%	297 747,59
			Odos	4 181 196	10,65%	445 297,37

			Orleix	1 747 551	10,65%	186 114,18
			Salles-Adour	464 405	10,65%	49 459,13
			Sarrouilles	503 216	10,65%	53 592,50
			Séméac	5 682 602	10,65%	605 197,11
			Soues	2 914 037	10,65%	310 344,94
				40 972 346		
CCBAE -CCGAA		UT N2	Aurensan	586 341	10,65%	62 445,32
			Lagarde	355 773	10,65%	37 889,82
			Oursbelille	1 144 061	10,65%	121 842,50
			Sarniguet	177 868	10,65%	18 942,94
			Montignac	77 028	10,65%	8 203,48
			Allier	290 132	10,65%	30 899,06
			Bazet	1 682 769	10,65%	179 214,90
			Gayan	185 962	10,65%	19 804,95
		UT C2	Arcizac-Adour	478 326	10,65%	50 941,72
			Bernac-Debat	549 667	10,65%	58 539,54
			Bernac-Dessus	207 092	10,65%	22 055,30
			Horgues	1 242 569	10,65%	132 333,60
			Momères	706 766	10,65%	75 270,58
			Saint-Martin	368 595	10,65%	39 255,37
			Vielle-Adour	370 288	10,65%	39 435,67
				8 423 237		
				49 395 583		5 260 629,59
				105 635 523		10 940 863,53
EX CCCO	Centre	UT C1	Averan	46 078	10,62%	4 893,48
			Azereix	838 288	13,20%	110 654,02
			Barry	86 190	10,62%	9 153,38
			Bénac	384 066	13,20%	50 696,71
			Gardères	296 839	13,20%	39 182,75
			Hibarette	154 709	13,20%	20 421,59
			Juillan	4 510 014	13,20%	595 321,85
			Lamarque-Pontacq	739 384	13,20%	97 598,69
			Lanne	443 920	13,20%	58 597,44
			Layrisse	156 112	13,20%	20 606,78
			Loucrup	170 944	13,20%	22 564,61
			Louey	840 431	13,20%	110 936,89
			Luquet	290 497	13,20%	38 345,60
			Orincles	246 792	13,20%	32 576,54
			Ossun	2 113 098	13,20%	278 928,94
			Séron	218 713	13,20%	28 870,12

			Visker	280 060	13,20%	36 967,92
		Sous total EX CCCO		11 816 135		1 556 317,31
EX CCPL	Sud	UT S1	Adé PAP	799 781	13,91%	111 249,54
			PR	30 552	12,93%	3 950,37
			Les Angles	120 627	12,93%	15 597,07
			Arcizac-ez-Angles	193 197	12,93%	24 980,37
			Artigues PR	12 564	12,93%	1 624,53
			Barlest	195 369	12,93%	25 261,21
			Bartrès	570 108	13,91%	79 302,02
			Bourréac PR	86 417	12,93%	11 173,72
			Escoubès-Pouts PR	68 211	12,93%	8 819,68
			Jarret PR	206 067	12,93%	26 644,46
			Julos PAP	264 669	13,91%	36 815,46
			PR	50 141	12,93%	6 483,23
			Lézignan	307 110	12,93%	39 709,32
			Loubajac PAP	345 886	13,91%	48 112,74
			PR	12 348	12,93%	1 596,60
			Lourdes PAP	26 233 513	13,91%	3 649 081,66
			PR	11 843	12,93%	1 531,30
			Paréac PR	46 274	12,93%	5 983,23
			Peyrouse PAP	196 690	13,91%	27 359,58
			PR	37 347	12,93%	4 828,97
			Poueyferré PAP	653 799	13,91%	90 943,44
			PR	63 031	12,93%	8 149,91
			St-Pé-de-Bigorre	1 081 757	13,91%	150 472,40
				145 218	12,93%	18 776,69
			Sère-Lanso	42 313	12,93%	5 471,07
		Sous total EX CCPL		31 774 832,00		4 403 918,57
EX CCM		UT S2	Arrayou-lahitte	79 272	15,84%	12 556,68
			Arrodets-ez-angles	87 868	15,84%	13 918,29
			Berbérust-lias	36 249	15,84%	5 741,84
			Cheust	79 453	15,84%	12 585,36
			Gazost	131 255	15,84%	20 790,79
			Ger	142 652	15,84%	22 596,08
			Germ / l'Oussouet	92 128	15,84%	14 593,08
			Geu	145 599	15,84%	23 062,88
			Gez -es - angles	16 439	15,84%	2 603,94
			Juncalas	163 341	15,84%	25 873,21
			Lugagan	152 918	15,84%	24 222,21

		Ossun-es-angles	43 773	15,84%	6 933,64
		Ourdis	34 374	15,84%	5 444,84
		Ourdon	10 237	15,84%	1 621,54
		Ousté	37 313	15,84%	5 910,38
		Saint-Créac	77 517	15,84%	12 278,69
		Sous total EX CCM	1 330 388		210 733,46
EX CCB	UT S3	Aspin en lavedan	372 835	11,11%	41 421,97
		Omex	181 781	11,11%	20 195,87
		Ossen	179 000	11,11%	19 886,90
		Ségus	211 241	11,11%	23 468,88
		Viger	103 355	11,11%	11 482,74
		Sous total EX CCB	1 048 212		116 456,35
Total SYMAT			151 605 090,00		17 228 289,21

Le produit attendu a été recalculé afin de tenir compte des arrondis dus au calcul des taux avec 2 décimales après la virgule.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1er Vice-Président à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

à la majorité avec 120 voix pour et 1 voix contre

Le Président,


Gérard TRÉMÈGE.



Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 13

GeMAPI - nouvelle composition du SIVU de l'Ousse

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Patrick VIGNES	M. Francis TOUYA
M. Yannick BOUBEE	M. Jean-Christian AMARE
M. Fabrice SAYOUS	Mme Elisabeth ARHEIX
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. André BARRET	Mme Marie-Paule BARON
M. Gérard CLAVE	M. Philippe BAUBAY
M. Denis FEGNE	M. Michel BONZOM
M. Marc BEGORRE	M. Francis BORDENAVE
M. Jacques LAHOILLE	M. Serge BOURDETTE
M. André LABORDE	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Claude PIRON	Mme Elisabeth BRUNET
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. François-Xavier BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. Jean-François CALVO
Mme Anne-Marie ARGOUNES	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean-Marc BOYA	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean BURON	Mme Danielle CARCAILLON
M. Roger-Vincent CALATAYUD	M. Jean-Noel CASSOU
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Philippe CASTAING
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Ginette CURBET	M. Georges CASTRES
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Michel DUBARRY	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Serge DUCLOS	Mme Annette CUQ
M. Jacques GARROT	M. Daniel DARRE
Mme Geneviève ISSON	M. Denis DEPOND
M. Christian LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Evelyne LABORDE	M. Laurent DUBOUIX
Mme Yvette LACAZE	Mme Suzan DUCASSE
M. David LARRAZABAL	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Christiane DURAND
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Martine FOCESATO
M. Roger LESCOUTE	M. Michel FORGET
M. Alain LUQUET	M. Joseph FOURCADE
Mme Myriam MENDES	M. Jean-Pierre FRECHIN
M. Ange MUR	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Michèle PHAM-BARANNE	Mme Simone GASQUET
Mme Evelyne RICART	M. Romain GIRAL
M. François RODRIGUEZ	M. Paul HABATJOU
M. Jean-Michel SEGNERE	M. Jean-Marc LACABANNE

M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE

M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. PIRON

Objet : GeMAPI - nouvelle composition du SIVU de l'Ousse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Syndicat à Vocation Unique (SIVU) d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse
est compétent en matière de défense contre les inondations sur l'Ousse et ses affluents.

Seize communes sont adhérentes de ce syndicat sur le territoire de 3 intercommunalités : la
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la Communauté de Communes Nord
Est Béarn et notre structure; ces établissements, en vertu de l'article 76 de la Loi NOTRe,

ont la compétence « GeMAPI » (**G**estion des **M**ilieux **A**quatiques et de **P**révention des **I**nondations) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L.5216-7 du CGCT, pour la compétence GeMAPI mentionnée à l'article L. 211-7 du code de l'environnement, lorsqu'une partie des communes d'un syndicat de communes ou d'un syndicat mixte fait partie d'une communauté d'agglomération dont le périmètre est totalement ou partiellement inclus dans le périmètre de ce syndicat, la communauté d'agglomération est substituée au sein du syndicat aux communes qui la composent.

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse est devenu de fait un syndicat mixte ; il convient d'acter cette modification statutaire qui donnera lieu à l'attribution d'un nouveau numéro SIRET. Jusqu'à sa dissolution, le syndicat continue à exercer ses compétences,

Comme l'article L. 5711-3 énonce que « lorsque, en application des articles L. 5214-21, L.5215-22 et L. 5216-7, un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégué égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution », les trois 3 intercommunalités qui se sont substituées aux communes de leur territoire adhérentes au syndicat, ont désigné des représentants en nombre égal à ceux dont disposaient les communes avant le 1^{er} janvier 2018 (six pour notre structure).

Ces représentants ont été installés dans leur fonction le 30 janvier 2018 lors du comité syndical du SIVU de l'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse et ont élu leur président et le bureau.

Le Comité Syndical / Le conseil communautaire approuve la nouvelle composition du syndicat.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'acter la transformation du SIVU d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Ousse en syndicat mixte.

Article 2 : d'approuver la nouvelle composition du syndicat (chaque EPCI FP du bassin versant de l'Ousse est représenté par des élus, en représentation substitution des communes et en nombre égal aux représentants antérieurs (2 par commune)).

Article 3 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité



Le Président,

Gérard TRÉMÈGE.

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 14

GeMAPI - Désignation de la CCHB comme mandataire pour le «programme pluriannuel de gestion du Haut Adour»

Date de la convocation : le 3 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCHEATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU



Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHÉ
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. PIRON

Objet : GeMAPI - Désignation de la CCHB comme mandataire pour le «programme pluriannuel de gestion du Haut Adour».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le « Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du Haut Adour », en amont de Tarbes, a été validé le 30 octobre 2014 par le Syndicat Intercommunal du Moyen Adour (SIMA), sur l'Adour médian, territoire sur les communes en amont de Tarbes (Arcizac Adour, Bernac Debat, Horgues, Momères, Saint Martin, Salles Adour, Séméac et Soues). Compétente en GeMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018, notre structure s'est engagée à poursuivre les actions inscrites dans le PPG pour l'année 2018.

Ce PPG a été réalisé à l'échelle de la tête de bassin versant de l'Adour, depuis ses sources jusqu'au pont Alstom (Séméac) ; il intègre donc également des travaux sur le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre (CCHB).

Les travaux du « PPG du Haut Adour » sont soumis à autorisation et doivent être déclarés d'intérêt général au titre de la loi sur l'eau (articles L214-01 et L211-7 du code de l'environnement) avec enquête publique afin de porter à connaissance les travaux envisagés.

L'article R214-43 du code de l'environnement prévoit que plusieurs demandes d'autorisation relevant de la même activité peuvent faire l'objet d'une procédure commune lorsque ces opérations sont situées dans un sous bassin versant correspondant à une unité hydrographique cohérente. La demande d'autorisation groupée est alors réalisée par un mandataire et fait l'objet d'une seule enquête publique. Ainsi le SIMA et la CCHB avait, en 2016, mandaté le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour ; le dossier a été déposé en Préfecture en juin 2017 mais le SMHMA n'est pas compétent en matière de GeMAPI.

Il est proposé de désigner la CCHB mandataire pour porter la procédure commune précitée. Les frais d'enquête publique seront partagés entre les deux structures de manière totalement équitable :

- vacation du commissaire enquêteur : même temps de présence sur les territoires,
- information : deux insertions dans deux journaux,
- affichage : normalisé A2, nombre nécessaire sur la CCHB et la CA TLP,
- reprographie : nombre d'exemplaires nécessaires pour chaque structure.

A l'issue de la procédure, la CCHB adressera un titre de recettes à la CA Tarbes Lourdes Pyrénées correspondant au coût définitif de l'enquête publique.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de désigner la Communauté de Communes de la Haute Bigorre (CCHB) mandataire pour porter la procédure commune de demande d'autorisations, déclaration d'intérêt général et d'enquête publique du « Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du Haut Adour ».

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité



Le Président,

Gérard TRÉMÈGE.

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 15

Prêt de matériel du service Environnement aux communes membres

Date de la convocation : le 3 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCHE SATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Prêt de matériel du service Environnement aux communes membres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le service Environnement a du matériel d'entretien des espaces naturels qui pourraient être prêtés aux communes membres.

Ainsi, les communes qui le souhaitent, pourront, sur demande écrite et après signature d'une convention de prêt, utiliser deux types de matériel :

- Un broyeur de branches (attelage sur trois points, prise de force, branches, hors haies, de 12 cm de diamètre maximum),
- Une remorque agricole hydraulique basculante (8 tonnes de charge utile, porte arrière hydraulique).

Le service Environnement reste prioritaire pour l'utilisation de ces équipements qui pourront être prêtés pour une durée maximale de deux semaines d'affilée ; la convention à intervenir expliquera les conditions de ce prêt (durée, assurance, prise en charge des casses ou incidents, ...).

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe de prêt de matériel du service Environnement aux communes membres.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération et à signer les conventions de prêt à intervenir.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 16

Election de deux nouveaux délégués au sein du PETR - PLVG

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Patrick VIGNES	M. Philippe SUBERCAZES
M. Yannick BOUBEE	M. Francis TOUYA
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. André BARRET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Paule BARON
M. Denis FEGNE	M. Philippe BAUBAY
M. Marc BEGORRE	M. Michel BONZOM
M. Jacques LAHOILLE	M. Francis BORDENAVE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. François-Xavier BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-François CALVO
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean BURON	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Gilles CRASPAY	M. Philippe CASTAING
Mme Ginette CURBET	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Andrée DOUBRERE	M. Georges CASTRES
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Serge DUCLOS	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jacques GARROT	Mme Annette CUQ
Mme Geneviève ISSON	M. Daniel DARRE
M. Christian LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Laurent DUBOUIX
M. David LARRAZABAL	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Michel FORGET
Mme Myriam MENDES	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Romain GIRAL

M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. PIRON

Objet : Election de deux nouveaux délégués au sein du PETR - PLVG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

Suite aux démissions de Monsieur Gérald CAPEL de sa fonction de délégué titulaire et de Madame Patricia SAYOUS de sa fonction de déléguée suppléante au sein du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, il convient de désigner deux nouveaux délégués.

Mme Annette Cuq, Conseillère Communautaire, s'est portée candidate au poste de délégué titulaire.

Mme Nathalie Barzu, Conseillère Municipale à Lourdes, portée candidate au poste de déléguée suppléante.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de désigner pour représenter l'agglomération au sein du PETR - PLVG

Mme Annette Cuq, en tant que déléguée titulaire

Mme Nathalie Barzu, en tant que déléguée suppléante

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité

Le Président,



Gérard TRÉMÈGE.



...

13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 17

**Avenant n°4 au contrat de délégation du service public des
transports urbains de Lourdes**

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. François RODRIGUEZ
M. Patrick VIGNES	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Yannick BOUBEE	M. Philippe SUBERCAZES
M. Fabrice SAYOUS	M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	M. Jean-Christian AMARE
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	Mme Elisabeth ARHEIX
M. André BARRET	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. Gérard CLAVE	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Denis FEGNE	Mme Marie-Paule BARON
M. Marc BEGORRE	M. Philippe BAUBAY
M. Jacques LAHOILLE	M. Michel BONZOM
M. André LABORDE	M. Francis BORDENAVE
M. Jean-Claude PIRON	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Christian PEDEBOY	M. Lucien BOUZET
Mme Christiane ARAGNOU	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. François-Xavier BRUNET
M. Jean-Marc BOYA	M. Jean-François CALVO
M. Jean BURON	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Jean-Louis CRAMPE	Mme Danielle CARCAILLON
M. Gilles CRASPAY	M. Jean-Noel CASSOU
Mme Ginette CURBET	M. Philippe CASTAING
Mme Andrée DOUBRERE	M. Jean-Claude CASTEROT
M. Michel DUBARRY	M. Georges CASTRES
M. Serge DUCLOS	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Jacques GARROT	Mme Marie-Françoise CRANCEE
Mme Geneviève ISSON	Mme Annette CUQ
M. Christian LABORDE	M. Daniel DARRE
Mme Evelyne LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Yvette LACAZE	M. Jean-François DRON
M. David LARRAZABAL	M. Laurent DUBOUIX
M. Jean-Claude LASSARRETTE	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Michel LEHMANN	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Roger LESCOUTE	Mme Christiane DURAND
M. Alain LUQUET	Mme Martine FOCHE SATO
Mme Myriam MENDES	M. Michel FORGET
M. Ange MUR	M. Joseph FOURCADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Evelyne RICART	M. Jean-Bernard GAILLANOU

Mme Simone GASQUET
M. Romain GIRAL
M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHÉ
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN

M. Yves PIETTE
Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROcq
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : M. PEDEBOY

Objet : Avenant n°4 au contrat de délégation du service public des transports urbains de Lourdes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaignu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la convention de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transports urbains signée le 19 juillet 2012 entre la société ACTL et la ville de Lourdes pour l'exploitation du réseau CITYBUS.

EXPOSE DES MOTIFS :

La compétence transports urbains a été transférée à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) dès sa création le 1^{er} janvier 2017 avec pour conséquence un transfert du contrat de délégation du service public des transports urbains de la ville de Lourdes à la CATLP.

L'avenant n°4 au contrat de délégation du service public des transports urbains du réseau CITYBUS à Lourdes prévoit de prendre acte d'un changement concernant ce contrat :

- **Desserte supplémentaire sur la ligne S5**

Le cadencement sur la ligne S5 entre 12h et 14h sera renforcé pour passer de 30 minutes actuellement à 15 minutes pendant les mois de juillet, août et septembre 2018 et 2019 en raison de la mise en place de bornes escamotables qui empêchent désormais la circulation aux abords des sanctuaires et dans la partie basse de la ville. Cette mesure sera également accompagnée d'une modification du visuel des véhicules de la ligne. Le prix total de prestation sera de 40 545.82 € HT pour deux saisons.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public des transports urbains du réseau CITYBUS à Lourdes.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant n°4 au contrat de délégation du service public des transports urbains du réseau CITYBUS à Lourdes.

à l'unanimité

Le Président,


Gérard TRÉMÈGE.



13 AVR. 2018

ARRIVEE

Conseil Communautaire du mardi 10 avril 2018

Délibération n° 18

Approbation du Pacte Territorial d'Insertion 2018-2022

Date de la convocation : le 3 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 133

Présents :

M. Gérard TREMEGE	M. Jean-Michel SEGNERE
M. Patrick VIGNES	M. Philippe SUBERCAZES
M. Yannick BOUBEE	M. Francis TOUYA
M. Fabrice SAYOUS	M. Jean-Christian AMARE
M. Jean-Claude BEAUQUESTE	Mme Elisabeth ARHEIX
Mme Fabienne LAYRE CASSOU	M. Georges ASTUGUEVIEILLE
M. André BARRET	M. Jean-Pierre BALESTAT
M. Gérard CLAVE	Mme Marie-Paule BARON
M. Denis FEGNE	M. Philippe BAUBAY
M. Marc BEGORRE	M. Michel BONZOM
M. Jacques LAHOILLE	M. Francis BORDENAVE
M. André LABORDE	M. Serge BOURDETTE
M. Jean-Claude PIRON	M. Lucien BOUZET
M. Jean-Christian PEDEBOY	Mme Elisabeth BRUNET
Mme Christiane ARAGNOU	M. François-Xavier BRUNET
Mme Anne-Marie ARGOUNES	M. Jean-François CALVO
M. Jean-Marc BOYA	Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
M. Jean BURON	Mme Anne CANDEBAT REQUET
M. Roger-Vincent CALATAYUD	Mme Danielle CARCAILLON
M. Jean-Louis CRAMPE	M. Jean-Noel CASSOU
M. Gilles CRASPAY	M. Philippe CASTAING
Mme Ginette CURBET	M. Jean-Claude CASTEROT
Mme Andrée DOUBRERE	M. Georges CASTRES
M. Michel DUBARRY	M. Jean-Louis CAZAUBON
M. Serge DUCLOS	Mme Marie-Françoise CRANCEE
M. Jacques GARROT	Mme Annette CUQ
Mme Geneviève ISSON	M. Daniel DARRE
M. Christian LABORDE	M. Denis DEPOND
Mme Evelyne LABORDE	M. Jean-François DRON
Mme Yvette LACAZE	M. Laurent DUBOUIX
M. David LARRAZABAL	Mme Suzan DUCASSE
M. Jean-Claude LASSARRETTE	M. Jean-Marc DUCLOS
M. Jean-Michel LEHMANN	Mme Christiane DURAND
M. Roger LESCOUTE	Mme Martine FOCESATO
M. Alain LUQUET	M. Michel FORGET
Mme Myriam MENDES	M. Joseph FOURCADE
M. Ange MUR	M. Jean-Pierre FRECHIN
Mme Michèle PHAM-BARANNE	M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Evelyne RICART	Mme Simone GASQUET
M. François RODRIGUEZ	M. Romain GIRAL

M. Paul HABATJOU
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Bernard LACOSTE
M. Paul LAFAILLE
M. Francis LAFON PUYO
M. Pierre LAGONELLE
M. René LAPEYRE
M. Claude LESGARDS
Mme Sylvie MARCHE
M. Vincent MASCARAS
M. Cédric PIRIS
M. Pierre MONTOYA
Mme Chantal MORERA
M. Laurent PENIN
M. Yves PIETTE

Mme Marie PLANE
M. Eugène POURCHIER
Mme Danielle RENAUD
M. Michel RICAUD
Mme Claudine RIVALETTO
Mme Céline ROULET
M. Michel SAJOUX
M. Roger SEMMARTIN
M. Jacques SEVILLA
M. Robert SUBERCAZES
M. Jean-Marie TAPIE
M. Laurent TEIXEIRA
M. Jean TOUYA
Mme Maryse VERDOUX
M. Christian ZYTYNSKI

Excusés :

Mme Josette BOURDEU
Mme Valérie LANNE
M. Michel AUSINA
M. Gérald CAPEL
M. Marc GARROCQ
M. Alain TALBOT
M. Pierre DARRE
M. Emmanuel DUBIE donne pouvoir à M.
Fabrice SAYOUS
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Ange
MUR
Mme Marie-Pierre VIEU donne pouvoir à M.
Jean BURON
M. Bruno VINUALES donne pouvoir à M.
Jean-Claude PIRON

M. Rémi CARMOUZE donne pouvoir à M.
Jean-Christian PEDEBOY
Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ donne pouvoir à Mme Anne-
Marie ARGOUNES
M. Alain GARROT donne pouvoir à M.
Philippe SUBERCAZES
M. Charles HABAS donne pouvoir à M.
Jean-Bernard GAILLANOU
M. Charles LACRAMPE donne pouvoir à
Mme Chantal MORERA
Mme Madeleine NAVARRO donne pouvoir
à M. Yannick BOUBEE
M. Paul SADER donne pouvoir à M. André
LABORDE

Absent(s) :

M. Jean-Pierre ARTIGANAVE
M. Yves CARDEILHAC
M. Marcel DE LA CONCEPTION

M. Jean-Michel DUCLOS
Mme Laure JOUBERT

Rapporteur : Mme DOUBRERE

Objet : Approbation du Pacte Territorial d'Insertion 2018-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté
d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes,
des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-
Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de
ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

EXPOSE DES MOTIFS :

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion réaffirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite de la politique d'insertion. Ainsi, dans le cadre du Pacte Territorial Insertion (PTI), il est chargé d'animer et de coordonner les politiques d'insertion en tenant compte des compétences de chacun des partenaires.

Un premier PTI 2013-2015 avait été élaboré et mis en œuvre.

Une réflexion autour d'un nouveau Pacte Territorial d'insertion 2018-2022 a ensuite été engagée, autour de 3 objectifs :

- poser les fondements de coordination entre les acteurs concernés ;
- dégager des priorités pour l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi en mobilisant les partenaires, les compétences et les moyens pour mettre en œuvre ces priorités ;
- mettre en place, coordonner et assurer une gouvernance partagée entre acteurs pour définir le rôle de chaque partenaire et son périmètre d'intervention.

Les axes retenus dans le nouveau PTI sont les suivants :

- axe 1 : Pour un accès aux droits
- axe 2 : Des capacités et des compétences pour agir
- axe 3 : Des publics et des spécificités
- axe 4 : L'emploi d'abord
- axe 5 : L'insertion, l'affaire de tous

Il convient aujourd'hui de valider ce nouveau PTI, disponible sur demande auprès de M. Marc FRANCHI et sur la plateforme : <http://elus.agglo-tlp.fr> - identifiant : consultation / mot de passe : agglo65

En tant que membre du comité de pilotage, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a participé à l'élaboration de ce nouveau PTI.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, elle sera mobilisée sur les actions liées à la mobilité, l'accès au numérique, la culture, l'insertion, l'emploi, l'économie.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Pacte Territorial d'Insertion 2018-2022.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

à l'unanimité



Le Président,

Gérard TRÉMÈGE.

